CONSIGNES À RESPECTER

TÉL. : 418 876-2714
SANS FRAIS : 1 866 760-2714
RECOLO.CA

RÉCOLO

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE SAPIN DE NOËL!

Déposez votre sapin dans un point de dépôt avant le 10 janvier 2027.

Ne déposez pas votre sapin dans le bac à déchets ni dans le bac brun. Seules les branches de moins de 1 cm de diamètre sont acceptées dans le bac brun.

Les sapins récupérés seront valorisés localement : ils seront transformés **en compost ou en huiles essentielles** produites par Aliksir à Deschambault-Grondines.

Les sapins peuvent également être apportés en tout temps, selon les heures d'ouverture, aux écocentres de Récolo :

- Écocentre Neuville, 1310, chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590, chemin Bourg-Louis
- Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 150, rue Clément-Paquet
- Écocentre St-Alban, 1160, route Philomène-Thibodeau

Consultez recolo.ca pour connaître les points de dépôt près de chez vous.

COLLECTE DES FEUILLES
TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:



- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)



**Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.*

Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.





- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
  - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
  - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	*Exemples*
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ 4 pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES *

Type	*Exemples*
Électronique / informatique	Téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, systèmes audio/vidéo, etc.
Construction	Bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, thermopompe, rouleaux de broche, blocs de béton, bardeaux d'asphalte.
Matières dangereuses	Bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable).

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.Recolo.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.